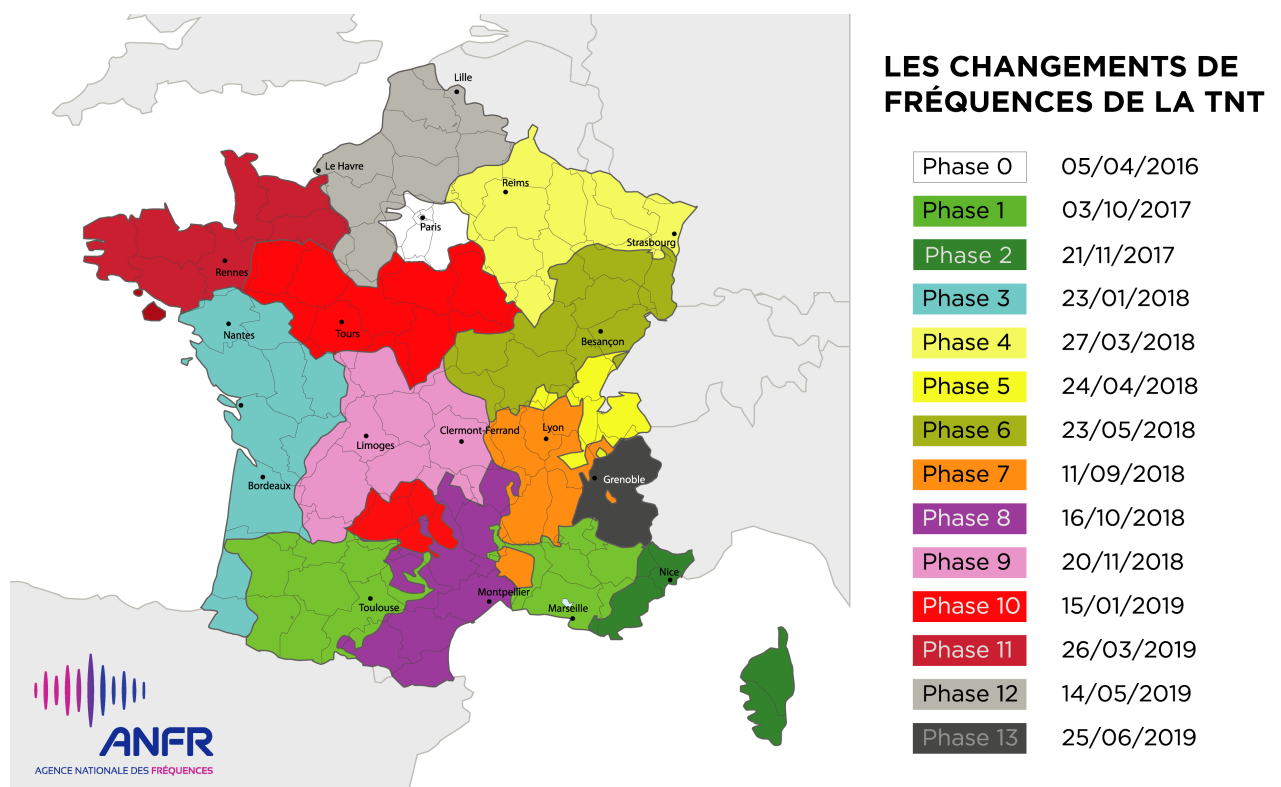


LE 27 MARS 2018

LES FREQUENCES DE LA TNT CHANGENT

Le passage à la TNT Haute Définition, qui s'est produit sur toute la France métropolitaine le 5 avril 2016, permet désormais de diffuser l'ensemble des chaînes de la TNT avec un nombre de fréquences moins important. Les fréquences dégagées par cette opération pourront désormais être transférées au secteur de la téléphonie mobile pour leurs déploiements 4G (et 5G à l'avenir) et répondre ainsi à l'augmentation de l'échange des données mobiles, en croissance d'environ 60 % par an en France. Ce redéploiement des fréquences permet ainsi d'améliorer la connectivité dans les différents territoires.

Des opérations techniques sont toutefois nécessaires pour assurer ce transfert : **des changements de fréquences de la TNT sont planifiés sur 13 phases successives** qui concernent chacune une partie différente de la France métropolitaine. La 1ère phase (phase 0), en Ile-de-France, a déjà eu lieu en avril 2016, en même temps que le passage à la TNT HD.



Seuls les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par antenne râteau (voie hertzienne terrestre) sont concernés par ces changements de fréquences. Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont normalement pas impactés.

Si vous recevez la TNT par antenne-râteau, vous devrez effectuer une nouvelle recherche des chaînes lorsque les changements de fréquences concerneront votre zone pour retrouver l'ensemble de vos programmes.

Vous n'avez pas besoin d'acheter un nouveau matériel (téléviseur ou adaptateur) pour continuer à recevoir toutes vos chaînes.

Le test d'auto-diagnostic (<https://www.recevoirlatnt.fr/particuliers/changement-de-frequences/preparez-vous/#bottom>) vous permet de vérifier si votre habitation est concernée par les changements de fréquences, et si oui, de connaître la date de ces changements et les actions à réaliser pour continuer à bien recevoir l'ensemble des chaînes après ces opérations.